

Par M^{me} Claudine Lussier, agr., directrice générale de l'OAQ¹

On en a tous entendu parler: la signature de la dernière entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils agricoles au Québec a suscité plusieurs réactions dans le milieu. Cette entente n'est pas la première du type à être signée, mais elle risque pourtant de marquer un tournant majeur dans l'organisation des services-conseils au Québec, non seulement de par les nouvelles orientations qu'elle préconise, mais aussi parce que les représentants du secteur de la vente d'intrants, dont les services-conseils demeurent non admissibles au soutien financier de l'État, dénoncent ouvertement cette situation et pourraient, en réaction, voir à réorganiser leur propre offre de services-conseils.

Mais qu'en est-il au juste et qu'impliquent les ententes actuellement en cours en terme d'objectifs visés et d'orientation pour le développement futur des services-conseils au Québec?

Pour vous permettre de mieux comprendre les enjeux en cause, mais également de pouvoir mieux suivre l'évolution de ce dossier au cours des prochains mois et ainsi vous préparer à venir en discuter entre agronomes, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre où il en sera question, cet article présente une rétrospective des tenants et aboutissants des ententes conclues d'hier à aujourd'hui.

La mise en place des premières structures de services-conseils de groupe: 1968

Au Québec, le soutien financier de structures de services-conseils en agriculture n'est pas récent puisque déjà, en 1968, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) finançait la mise en place, sous forme de projet-pilote, du tout premier syndicat de gestion, soit celui d'Iberville-Missisquoi.

L'expérience s'avérant concluante, une promotion intensive, réalisée à la fin des années 1970, fut à l'origine d'une importante expansion de cette nouvelle formule collective de services-conseils en gestion d'entreprises agricoles. C'est ainsi qu'entre 1978 et 1982, près de 40 nouveaux syndicats de gestion furent mis en place.

Le programme d'aide financière du MAPAQ, qui permettait à l'origine de subventionner une partie du salaire des conseillers, fut réévalué et remplacé, au début des années 1990, par une nouvelle forme de paiement, soit le versement d'un montant par membre.

Outre les syndicats de gestion, le MAPAQ a également vu à mettre sur pied, vers 1989, les premiers clubs d'encadrement technique. Un programme d'aide financière spécifique avait alors été développé pour assurer le développement des services offerts par ces derniers.

À la fin des années 1990, le ministère fusionnait les deux programmes visant le financement des syndicats de gestion et des clubs d'encadrement technique pour créer son *Programme d'appui aux services-conseils et à l'établissement*.

La réorganisation des services-conseils en agriculture: deux types d'ententes de financement

Avec en toile de fond la lutte au déficit des années 1990, le MAPAQ a dû amorcer une restructuration interne et a conséquemment dû revoir son implication dans l'offre des services-conseils en agriculture. Cette réorganisation des services-conseils subventionnés a donné lieu à la signature de plusieurs ententes de financement.

Deux types d'ententes nous intéressent ici plus particulièrement. D'une part, celles portant sur le **financement des clubs-conseils en agroenvironnement**, dont la plus récente est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004 pour une période de quatre ans, et d'autre part, les **ententes de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils aux entreprises agricoles**, dont la dernière, signée le 11 novembre 2005, a suscité une vive réaction de la part du milieu. Regardons de plus près ce qui caractérise chacun de ces deux types d'ententes.

Le financement des clubs-conseils en agroenvironnement: trois ententes

1993-1997: première entente visant la création des clubs-conseils en agroenvironnement

Les premiers clubs-conseils en agroenvironnement à voir le jour, en 1993, ont été financés jusqu'au 31 mars 1997 par le biais du *Plan Vert* du gouvernement fédéral, dans le cadre de l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement durable de l'agriculture*. Avec la mise sur pied de ces clubs venait d'être introduite, pour le secteur de l'agroenvironnement, une nouvelle formule de services-conseils de groupe, soit une approche collective misant sur le partage structuré de connaissances, sur le réseautage des entreprises ainsi que sur la comparaison des entreprises entre elles.

¹ L'auteure tient à remercier M. Bernard Belzile, agr., M. Marc Chénier, M^{me} Marie-Ève Gaboury-B., agr., M. Jean Lamoureux, agr., M. Simon Marmen, agr., ainsi que M. Robert Verge, agr., pour leur précieuse collaboration.

Deux types d'ententes de financement des services-conseils

Dossier (suite) →

1 Ententes de financement des clubs-conseils en agroenvironnement

1993-1997

*

Mise sur pied des premiers clubs-conseils en agroenvironnement

*

Financés par le *Plan Vert*, dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec

1997-2001

reconduite en 2003 et 2004

*

Soutien et développement des clubs-conseils en agroenvironnement

*

Cofinancement en parts égales MAPAQ-CDAQ-membre du club

2004-2008

*

Soutien et développement des clubs agroenvironnementaux et planification de ferme agroenvironnementale

*

Cofinancement en parts égales MAPAQ-Membre du club

*

CDAQ: financement de PAA selon les priorités du Programme de planification de ferme agroenvironnementale

2 Ententes de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils aux entreprises agricoles

1999-2004

Première étape de la réorganisation des services-conseils

*

Comité de gestion et **comités** régionaux
– réalisation de l'inventaire des services
– évaluation des besoins du secteur
– détermination des priorités régionales

*

Poursuite du financement des formules de groupe sur la même base qu'au cours de la période 1968-1999

2005-2008

Deuxième étape de la réorganisation des services-conseils

*

Comité de gestion et **réseaux** régionaux de services-conseils
– mise en place d'une offre concertée de services-conseils
– gestion des fonds par les réseaux régionaux
– détermination des conseillers admissibles
– détermination des services-conseils admissibles
– détermination des % de remboursement

*

Selon les modalités qui seront définies: gestion des fonds du MAPAQ (gestion, transfert et établissement, encadrement technique)

31 mars 2008

NOUVELLE (S) ENTENTE(S) ?

Au cours de ces mêmes années, le gouvernement fédéral instaurait son *Fonds canadien d'adaptation et de développement rural*, soit un fonds créé spécifiquement pour aider les provinces canadiennes à faire face à la conjoncture qui affectait alors le développement du secteur agricole. La gestion de ce fonds devant être effectuée au niveau provincial par un conseil d'adaptation, le Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ) fut mis en place avec, à sa tête, à titre de représentant du secteur visé, le président de l'Union des producteurs agricoles. Mentionnons que le CDAQ s'était également vu confier la gestion des fonds du *Programme national de conservation des sols et de l'eau*, lequel a aussi servi à financer les clubs-conseils en agroenvironnement dans le cadre de la deuxième entente dont il est question ci-dessous.

1997-2001 : deuxième entente de financement des clubs-conseils qui sera reconduite en 2003 et en 2004

Le développement des clubs-conseils en agroenvironnement figurant parmi les priorités du CDAQ et du gouvernement du Québec, une deuxième entente de financement des clubs fut signée cinq ans après la première entente, soit en mars 1998. Cette deuxième entente couvrait la période entre le 1^{er} avril 1997 et le 31 mars 2001. C'est dans le cadre de cette entente CDAQ-MAPAQ que le concept de **cofinancement 1/3-1/3-1/3** est apparu avec une contribution, en parts égales, de 500 \$ par membre par année, provenant à la fois du CDAQ, du MAPAQ et de chacun des producteurs agricoles membres d'un club. Précisons que le MAPAQ avait alors inclus le financement des clubs dans le volet *Services-conseils en agroenvironnement* de son programme *Prime-Vert*.

Dans le contexte où le gouvernement du Canada était à mettre sur pied son *Cadre stratégique agricole* (CSA), cette deuxième entente fut renouvelée pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2003, puis reconduite pour une année additionnelle, dans l'attente de la signature du CSA entre le Canada et le Québec.

L'entente 2004-2008 : troisième entente toujours en vigueur

En vertu du CSA, différents programmes d'aide financière ont été reconduits ou mis en place. Au Québec, l'administration du *Programme de planification de ferme agroenvironnementale* (PPFA) et du *Programme national de gérance agroenvironnementale* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a été confiée au MAPAQ ou à son mandataire, en l'occurrence le CDAQ pour le PPFA. C'est dans ce contexte qu'en juillet 2004, *l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme* fut conclue entre le CDAQ et le MAPAQ, pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008.

En ce qui concerne cette troisième entente, le MAPAQ continue de déboursier, à partir de son programme *Prime-Vert*, une aide financière équivalente à la cotisation payée par chacun des producteurs membres des clubs, jusqu'à concurrence de 550 \$ par année. Pour ce qui est de la contribution provenant du CDAQ, le gouvernement fédéral a plutôt privilégié, dans le cadre de son *Programme de planification de ferme agroenvironnementale* du volet *Environnement* du CSA, une formule de financement sur la base d'un « bien livrable », soit le Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). Ce financement permet aux exploitations membres d'obtenir un PAA d'une durée maximale de quatre ans.

Une autre particularité de cette entente de financement des clubs-conseils réside dans le fait que l'aide financière ainsi accordée pour la réalisation des PAA est également disponible pour les entreprises non membres tout comme pour les membres, pourvu que le PAA soit requis pour des raisons de conformité réglementaire, soit lorsque le bilan de phosphore est excédentaire, ou pour des raisons d'accèsion aux programmes financiers *Prime-Vert*, volet 7 et 10/PNGA, ou encore au *Programme de couverture végétale du Canada* (PCVC). De plus, lorsqu'un club-conseil n'est pas à même de pouvoir réaliser un PAA pour un producteur dans un délai de 30 jours, ce dernier peut faire appel à un agronome à son compte qui respecte les conditions exigées en vertu de l'entente.

Mentionnons que cette nouvelle orientation de « paiement à l'acte » ainsi que cette ouverture envers les non-membres, selon les modalités identifiées, ont introduit, depuis 2004, un changement important dans la livraison des services-conseils au sein des clubs, amenant ces derniers à actualiser leur offre de services.

Comité de gestion

Avec la signature, en 1997, de la deuxième entente de financement des clubs-conseils a été mis en place un comité de gestion sur lequel siègent deux représentants du MAPAQ, deux du CDAQ et deux présidents de clubs-conseils. De plus, un conseiller agricole oeuvrant au sein des clubs-conseils représente ses collègues et participe aux travaux du comité de gestion à titre d'observateur. Par ailleurs, depuis la signature de l'entente 2004-2008, un représentant d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada s'est formellement joint à ce comité. Il faut toutefois préciser que ce dernier y était présent auparavant, à titre d'observateur.

Partenariat MAPAQ–UPA sur la réorganisation des services-conseils aux entreprises agricoles : deux ententes

L'entente 1999-2004 : première entente MAPAQ–UPA

C'est à la suite d'un long processus de négociation que le MAPAQ et l'UPA signaient, le 24 septembre 1999, une première entente de partenariat visant spécifiquement le développement et la cogestion d'une offre commune de services-conseils en agriculture au Québec.

Conclue dans un contexte où l'on assistait, depuis quelques années, à un retrait progressif de l'État se traduisant par une baisse importante des effectifs des bureaux régionaux du MAPAQ, cette entente aura tout d'abord permis de maintenir les budgets alloués par ce ministère aux services-conseils en agriculture. Étaient donc ainsi garantis le budget de fonctionnement du MAPAQ, alors estimé à environ 15 M\$, pour les services-conseils offerts par les conseillers des bureaux régionaux du ministère, et le budget de 4 M\$ de son programme-cadre *Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région – Volet soutien aux services-conseils et à l'établissement*, pour les services en gestion, en établissement ainsi que pour les services d'encadrement technique.

De plus, dans le cadre de cette entente dont la gestion était assurée par le comité de gestion MAPAQ–UPA, le travail réalisé par les 15 comités régionaux en place aura mené, sur une base régionale, à la réalisation d'un inventaire des services existants, à l'évaluation des besoins du secteur agricole et à la détermination de priorités régionales.

La mise sur pied d'une offre cohérente et concertée de services-conseils faisait également partie des objectifs visés par cette entente 1999-2004, mais ce n'est que dans le cadre de celle qui lui a succédé, soit l'entente 2005-2008, que cet objectif se concrétisera. On pourrait donc dire que la première entente de partenariat MAPAQ–UPA sur les services-conseils aura permis de jeter les bases de la réorganisation des services-conseils au Québec.

L'entente 2005–2008 : deuxième entente MAPAQ–UPA

Le processus de réorganisation des services-conseils s'est poursuivi avec la signature, le 11 novembre 2005, de la deuxième entente de partenariat MAPAQ–UPA. C'est cette dernière entente qui prévoit la mise en place, en plus du comité de gestion, de 14 réseaux régionaux de services-conseils. Il s'agit là de l'élément central de l'entente puisque, dorénavant, une part importante des fonds publics alloués au soutien des services-conseils passera par cette structure de réseaux régionaux plutôt que d'être gérée par la province.

Les réseaux régionaux de services-conseils

Au nombre de 14, chacun des réseaux régionaux est dirigé par un conseil d'administration composé majoritairement de représentants des producteurs utilisateurs des services-conseils. Ces derniers sont désignés par la fédération régionale de l'UPA du territoire visé. Y siègent également :

- un représentant ou plus d'une direction régionale du Ministère, désigné par le MAPAQ;
- un représentant désigné par La Financière agricole du Québec;
- un conseiller agricole désigné par les dispensateurs de services-conseils oeuvrant dans la région;
- un représentant d'un organisme du milieu régional.

Il importe ici de ne pas confondre les fonds liés à cette entente avec ceux qui sont actuellement injectés dans les services-conseils en agroenvironnement par le biais de l'entente CDAQ–MAPAQ de 2004–2008, lesquels continuent d'être gérés indépendamment.

Ainsi, les sommes concernées par l'entente MAPAQ–UPA seront versées aux réseaux régionaux en vertu du *Programme-cadre d'appui aux services-conseils aux entreprises agricoles* du MAPAQ, lequel vise le financement des services-conseils en gestion, en transfert de ferme et établissement ainsi que les services d'encadrement technique. Précisons à cet effet que l'aide financière s'élevant à 4,2 M\$ par année sera octroyée pour la livraison de services pour lesquels les producteurs agricoles devront assumer une part des coûts.

Dossier (suite) ➔

D'autre part, au moment de rédiger cet article, des pourparlers étaient en cours entre le MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de mandater les réseaux régionaux pour administrer, selon les modalités déjà définies par le gouvernement fédéral, le *Programme des services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes* du volet *Renouveau du Cadre stratégique agricole*. Ce programme, dont la gestion est actuellement assumée par le MAPAQ, représente un montant de près de 20 M\$. Il permet de subventionner des diagnostics d'entreprises, des plans d'action et des services-conseils spécialisés nécessaires à l'amélioration des performances économiques des entreprises.

En plus de voir à l'administration de programmes d'aide financière, les conseils d'administration de ces réseaux régionaux auront différents mandats à réaliser. Ils verront notamment à offrir des services d'accueil, d'évaluation sommaire des besoins en services-conseils et de référencement des producteurs agricoles, avec l'objectif de tendre vers une approche multidisciplinaire de services-conseils. Ils devront également voir à l'établissement d'offres de services-conseils, par le biais de contrats de services avec des conseillers définis comme étant « admissibles ». À cet effet, et conformément à la politique gouvernementale de gestion des fonds publics en vigueur, un conseiller est considéré « admissible » lorsqu'il est, entre autres, exclusivement dédié à la prestation de services-conseils et non associé, directement ou indirectement, à un regroupement d'achats d'intrants agricoles ou à la vente de biens et services autres que les services-conseils. C'est d'ailleurs au regard de cette définition que les conseillers à leur compte pourront dorénavant faire bénéficier leurs clients des aides financières de l'État. Par contre, cette situation constitue aussi l'une des raisons pour lesquelles les représentants du secteur de la vente d'intrants ont fait connaître leur mécontentement.

En ce qui a trait, cette fois-ci, aux services admissibles au financement, les administrateurs des réseaux régionaux travailleront à l'intérieur des grandes orientations établies par le comité de gestion provincial. Ils bénéficieront toutefois d'une importante marge de manœuvre pour identifier, le cas échéant, les services qui seront subventionnés. Ils auront également pour tâche de déterminer le pourcentage d'aide qui sera versé par service subventionné.

Qu'advient-il d'ici 2008 ?

Dans le contexte où l'entente signée entre le Canada et le Québec concernant le *Cadre stratégique agricole*, l'*Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme*, ainsi que l'*Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils aux entreprises agricoles*, viendront toutes trois à échéance à la même date, soit le 31 mars 2008, il est pertinent de se poser certaines questions sur la suite des choses, dont notamment :

- Y aura-t-il une certaine convergence des fonds et des modalités de gestion de ceux-ci ? Ainsi, le comité de gestion MAPAQ-UPA et les réseaux régionaux seront-ils alors appelés à administrer, dans le cadre d'une seule et même entente, les fonds gouvernementaux dédiés à l'ensemble des services-conseils subventionnés en agriculture ?
- La nouvelle orientation prise dans le cadre de l'entente sur les services-conseils, à l'effet que les agronomes à leur compte peuvent bénéficier du soutien de l'État, sera-t-elle appliquée aux services-conseils en agroenvironnement ?
- Et cette nouvelle orientation amènera-t-elle un nombre important d'agronomes à changer de statut d'emploi ? Si tel est le cas, l'offre de services-conseils en sera-elle influencée ?

Bref, quel sera l'impact de tous ces changements sur l'organisation future des services-conseils en agriculture au Québec ?

Ces questions nous interpellent nécessairement d'où l'importance pour l'OAQ et pour chaque agronome de suivre l'évolution de ce dossier et de demeurer vigilants au regard de ce que le comité de gestion de l'entente et les réseaux régionaux mettront en place dans le cadre de cette nouvelle réorganisation.

Ainsi, tel que nous l'avons fait depuis de nombreuses années et tel que nous l'avons fait encore tout récemment, l'Ordre continuera d'offrir sa collaboration aux instances concernées et de jouer son rôle d'aviseur au regard de la prestation des services-conseils offerts par les agronomes. 🌀



Donner votre avis sur l'évolution des services-conseils vous intéresse ?

Pour remettre les pendules à l'heure et se donner une vision d'avenir, participez à la consultation des membres sur le sujet qui se tiendra dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'OAQ, le 17 juin prochain.